

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 268

présenté par

Mme Descamps, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, M. Favennec-Bécot, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 5**

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« peuvent faire »

le mot :

« font ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure davantage l'Assemblée nationale et le Sénat dans les orientations de l'audiovisuel public français, en s'assurant que le Parlement organise un débat sur les conventions stratégiques pluriannuelles.